

Le projet de **création ou de reprise d'entreprise** passe par de nombreuses étapes dont la première est essentielle : s'interroger sur la pertinence de son projet et notamment :

- Ai-je les diplômes, l'expérience nécessaires ?
- Faut-il faire une étude de marché ?
- Qui peut m'accompagner dans mon projet ?
- Où solliciter des aides ?

Comment ?

- Participer à des réunions d'information collective animées par des partenaires (sur RDV).
- Consulter des ressources (ouvrages, revues...) sur la création/reprise d'entreprise et sur les secteurs d'activité.
 - Utiliser un espace multimédia en libre accès ou accompagné.
 - Rencontrer un conseiller pour faire le point sur le financement d'un projet en phase d'aboutissement (sur RDV).

A noter

La Maison de l'emploi et des métiers organise tous les ans en fin d'année un salon sur la création/reprise/transmission d'entreprise (voir la rubrique « Agenda »).

Pour aller plus loin

www.je-cree-mon-emploi-en-champagne-ardenne.org